

1) Lecture des déclarations liminaires

Voir pièces jointes.

2) Réponses de la DASEN

Un sujet de préoccupation qui est aussi le sien : l'EVARS. Rencontre des représentant·es des parents d'élèves lundi 18 mars. Les inquiétudes sur les initiatives anti-EVARS se calment. Le 10 mars, 1 établissement avec qqs absences et qqs affichages dans 1 commune. Demande aux parents de relayer ce qu'est l'EVARS. Parents ont fait remonter inquiétudes de certain·es adhérent·es, y compris historiques, donc ont entamé programme de formation des représentant·es pour pouvoir expliquer à tout le monde. Rappeler que ça ne change pas tant que ça sur l'éducation à la sexualité, question du consentement et de la connaissance du corps. Madame la DASEN a rappelé la nécessité pour les parents qui achètent un téléphone avec accès illimité à tout, d'associer cela à cette éducation. FCPE et PEEP favorables.

Madame la DASEN l'affirme, en réponse à la demande des représentant·es des personnels : on soutient, nous signaler dès qu'il y a qqch qu'on ne sait pas. Affiches ont été retirées.

Sur les infirmières : pas de fermeture de postes, pas 12 postes rendus. Redistribution par mesure « d'équité territoriale » donc perte d'ETP pour 12 établissements. On regarde l'accompagnement : grâce à ce redéploiement (ce ne sont pas des infirmières sur des postes vacants), donc on passe de 1 infirmière pour 2500 élèves à 1 infirmière pour 500 élèves. Permet à 10 000 élèves de plus d'avoir un temps d'accompagnement plus important. Ce point sera évoqué au CSA-A.

Sur le redéploiement des AS dans le 77 : ne sera pas reconduit ici. S'il y a des modifications, c'est fait à la marge. Vise une mesure d'équité, pas alourdissement de l'ensemble de la tâche des AS.

Demande de moins d'outrance : il n'y a pas de mépris de la DSSEN envers les professeurs-documentalistes, mais une habitude de ne pas faire figurer les postes de prof-doc car il n'y a jamais d'ouverture ni de fermeture. Les variations de division n'ont jamais d'impact sur les postes de prof-doc. Si vous souhaitez qu'ils y figurent, aucun souci à les faire figurer dans les prochains.

Pour les moyens de vie scolaire, pas des choix à qui crie le plus fort mais par souci d'équité. On ne dit pas que ceux qui sont venu·es demander qu'ils et elles ne sont pas légitimes, mais les services ont fait le choix d'abonder ceux qui sont le plus éloignés du barème. Par exemple à Paul Bert Drancy il y aura 2 ans d'augmentation du nombre d'élèves, ça sera recalculé après.

Les repères n'ont aucune autre réalité que montrer l'histoire du département. Si nous avons des établissements très en-dessous des repères, c'est qu'on en a très au-dessus. Se fier à la réalité de l'histoire. Selon les contextes, des établissements ont eu des AEd en plus (sinon on en enlève 3 à Utrillo si on suit les barèmes). Sinon tout

serait automatisé. Une partie importante des établissements du 93 sont au-dessus du barème (sans qu'ils se sentent « trop pourvus »).

UPE2A : madame la DASEN s'est engagée de faire un GT au mois d'avril, la question des prolongations de scolarité et des affectations sera au centre des échanges.

2 établissements sont au-delà des seuils en UPE2A. Pas de fin de non-recevoir mais attendre juin pour voir la marge disposée pour savoir si on abonde d'heures ou si on ouvre des divisions (nombre d'élèves peut aussi varier). Les réponses aux audiences qui demandent aux collègues d'attendre sont certes frustrantes mais nécessaires pour que la DASEN puisse ne pas être bloquée en juin.

Les remplacements sont en effet une question centrale : ce n'est pas le lieu ici pour le 2nd degré (compétence rectoriale). Aujourd'hui et ici on travaille avec les postes qu'ils soient pourvus ou pas. Une large partie des chaires fermées ne sont pas pourvues, donc pas des mesures RH.

3) Désignation d'un·e secrétaire de séance

Monsieur Marchand est désigné secrétaire de séance.

4) Vote du PV

Adoption du PV du CSASD du 28 juin 2024 adopté à l'unanimité.

5) Information sur les postes enseignants pour l'année prochaine

a) Informations données par Madame la DASEN

Dotation de la rentrée : 72 ETP dont 66 en heures postes, avec une très légère baisse du taux d'HSA. Cela favorise la création d'heures postes.

Variation d'effectifs prévision à prévision : +300 élèves.

Choix de poursuivre (demande ministérielle) la mise en place des groupes de niveaux, sans que cela n'impacte la marge des établissements en difficulté : heures des groupes financées totalement pour les IPS < 100. Pour le reste, 3h par niveau.

Financement des dispositifs d'accompagnement en 4^e et 3^e à 1h par niveau.

Comptabilisation des élèves d'ULIS dans les effectifs de classe banale.

Rappel des repères : collèges sensibles : repère par niveau de 24 ; REP/REP+ et CV : 24,5 ; hors-EP : 28.

Dans un département voisin, les repères viennent de baisser à 28 dans le cadre de l'accueil des élèves en UPE2A. Donc nos repères sont significativement inférieurs à des départements à sociologie comparable (certains établissements du département sont très favorisés, et le repère à 28 peut étonner).

3h pour les établissements avec UPE2A et effectifs importants au cas où ça dépasse. Or ces 3h sont souvent données trop tard donc pas utilisées pour l'inclusion des UPE2A (par des dédoublements par exemple). Ça ne relève pas de la seule autonomie

des CE. Travail avec les CE prévu pour travailler en amont les EDT des élèves d'UPE2A. Maintien d'un H/E à 1,32, comme cette année.

La campagne de remontée des TRM s'est terminée en février, avec remontées des collèges : variation de chaires, création de BMP et berceaux stagiaires, etc.

Malgré l'augmentation démographique, nous avons reçu 41 demandes de suppression de poste. Le service a travaillé avec les CE. Seules 19 suppressions ont été acceptées, avec seulement 2 mesures de carte scolaire. L'avantage de ne pas avoir des professeurs : les suppressions se font sur des postes vacants.

Une mesure de carte est un transfert de chaire entre 2 collèges de Livry-Gargan et Villemomble, en italien. Le poste à Léon Jouhaux (Livry-Gargan) n'était plus pérenne, donc vers Louis Pasteur (Villemomble) avec accord des CE, pour asseoir plus solidement la position de l'enseignant. Mesure de stabilisation.

Seulement 2 refus de création de poste sur les 55 demandes. Au total, 26 postes créés dans 8 disciplines différentes. Petits changements depuis en raison du mouvement.

En bilan, l'enveloppe départementale permet de reconduire l'accompagnement ULIS + renforcer celui des UPE2A, de financer les groupes de besoin, la pérennité des repères de gestion et dispositifs. Avec H/E dans la moyenne des années précédentes. Solde positif de 60 ETP.

b) Informations des services de la DOS

19 postes supprimés, et accepté 53 demandes de création. Delta favorable de 34 mais loin de l'enveloppe HP. Donc travail de recherche dans le service, en essayant de trouver des établissements possibles de chaire ; basé sur 2 choses : évolution effectifs et structures depuis 2021 + les reconductions des BMP, jugés pérennes. 68 trouvés, donc entretien avec chaque CE. En fonction des retours, 26 retours favorables. Pas que des postes pour promouvoir le choc des savoirs en lettres et maths, mais aussi des postes pérennes depuis bien avant la réforme. Permet donc d'avoir un solde de 60 postes.

6) Cas particuliers des organisations syndicales sur les postes

Inquiétude sur le classement du 4^e collège en REP de La Courneuve : attache prise avec la maire de La Courneuve.

Gisèle Halimi d'Aubervilliers : personnels s'opposent à la suppression d'une classe de 4^e. La DSDEN prend bien la demande en compte, mais il faut attendre juin. Il y aura un regard plus que bienveillant, mais ne peut pas dire oui maintenant. Echanges de la DOS avec le CE, qui sait que ce sera décidé au moment des structures.

Collège Péri d'Aubervilliers : demande d'une transformation d'une suppression de chaire de lettres moderne en gel du poste. Un contractuel est sur le poste, à 15h, intégré à l'équipe et porteur de projets. Pour l'UPE2A il est prévu le recrutement d'un personnel, demande qu'un personnel formé en FLE soit nommé, et les 10 heures pas réparties parmi les personnels existants. La DSDEN ne comprend pas qu'il n'y ait que 10h données, il faudra repréciser.

Réponse de la DOS : il y a une surconsommation de temps partiel en lettres modernes dans cet établissement, donc la chaire n'a pas vocation à être maintenue. Mais il peut y avoir une création de BMP et donc la redondance du collègue contractuel.

Il y aura des baisses d'effectifs dans les autres collèges de La Courneuve (à La Courneuve et à Drancy).

Vote de la liste des chaires supprimées : les organisations syndicales se prononcent défavorablement à l'unanimité des présent·es.

7) Cas particuliers AEd et CPE (plan « tranquillité »)

Changement lycée Mozart : on passe d'1 à 0,5 ETP de CPE.

Réserve de 5 ETP, lié pour partie au 4^e collège de La Courneuve et pour partie à création d'un nouveau dispositif relais, et une réserve : pour Angela Davis (AED suspendus) et Paul Eluard.

Question de la brigade de remplacement des AED se pose.

Demande d'un poste de CPE à Christine de Pisan à Aulnay. Madame la DASEN répond qu'on est très légèrement en-dessous des indicateurs, et l'entrée dans le plan tranquillité se fait selon l'éloignement au barème. (barème : nombre d'élèves, SEGPA, UPE2A, classement, internat... Avec un barème national et un barème académique qui est plus favorable). Nous pourrons rééchanger au moment de la répartition des moyens.

Ces moyens sont donnés jusqu'à fin juin, puisqu'il n'y a pas eu de vote.

Collège Gérard Philippe d'Aulnay-sous-Bois : venue du DAASEN ou du CT-EVS actée en F3SCT extraordinaire mais qui n'a pas eu lieu. La date devrait arriver très rapidement. Il y aura un retour vers l'établissement.

Collège Jorissen de Drancy : besoin d'un CPE répété depuis plusieurs années, pérenniser le BMP. Cela va être étudié par les services.

Collège Marie Curie, Les Lilas : demande de nombreux moyens (dispositif ULIS, ouverture de 2 classes, poste d'infirmière maintenu et pourvu, poste d'AS) et 2 ETP d'AEd. En lien avec des agressions aux abords de l'établissement. La DASEN regrette qu'on fasse régulièrement mention de cela alors qu'aujourd'hui ça ne marque plus les relations dans la ville. Le collège est au-dessus des seuils pour les CPE, et très largement au-dessus pour les AEd.

Collège Picasso de Montfermeil : maintien de la demande d'un poste de CPE supplémentaire, en raison de la hausse d'effectifs (2 divisions en plus portant à 35 divisions). Réponse : le demi-poste était un moyen provisoire accordé un certain temps, mais qui ne l'est plus. La montée d'effectifs n'est que sur 2 ou 3 ans : la démographie scolaire sur Montfermeil est suivie et devrait baisser bientôt. Le travail sur les effectifs prévisionnels place le collège dans les seuils pour les CPE, et très légèrement excédentaire pour les AEd.

Collège Germaine Tillion de Livry-Gargan : demande de confirmation que le demi-poste de CPE alloué est bien définitif. C'est bien le cas. Demande sur le changement

de catégorie de l'établissement : ouvert en 2018 et avec les mêmes moyens qu'à l'ouverture.

Collège Pasteur de Villemomble : une division supplémentaire créée, donc hausse d'effectif. Les services vont regarder ce qu'ils peuvent faire pour positionner des postes stagiaires.

8) La répartition des personnels AS dans le 93

159,5 ETP d'AS et de CT réparties sur le. 138 en AS, 14 en CT-AS, sur 192 établissements scolaires du 2nd degré. En plus, 3 ETP dévolus à la MDPH, 1 ETP à la DSSEN pour les réseaux d'établissement, et 3 CT à la DSSEN.

Pour les établissements scolaires : proposition de redéploiement de poste en poursuite sur les postes de CT, essaient d'alléger leur charge. Volonté d'une meilleure coordination sur le bassin. Poste de CT du bassin 1 à Epinay au lycée Louise Michel, sera déplacé, pour alléger la charge car le lycée nécessitait une grosse charge de travail. Pour le 4^e collège de La Courneuve, volonté d'y mettre un ETP d'AS.

Sur ces 159,5 ETP, combien sont réellement pourvus ? 8,5 ETP sont vacants. Recrutement en cours, 2 ETP devraient être pourvus

Les établissements avec des postes non-pourvus : Collège Courbet de Romainville, Collège Jaurès de Villepinte, lycée Cachin sera bientôt pourvu, Collège Michelet de Saint-Ouen, Collège Sisley de l'Ile-Saint-Denis, Lycée Louise Michel de Bobigny, Collège Françoise Héritier de Noisy-le-Sec, Lycée Berthelot de Pantin, Lycée Simone Weil de Pantin, Collège Houël de Romainville, Lycée Liberté de Romainville, un poste DSSEN. Les établissements avec des postes de CT non-pourvus : Lycée Boucher à Tremblay, Lycée Louise Michel à Epinay. Au lycée Bouloche de Livry-Gargan, 0,5 ETP mais pas de titulaire qui veuille travailler à temps plein.

Par rapport à la Seine-Saint-Denis et même à l'Ile-de-France, il y a une très bonne couverture d'AS comparé aux autres services publics et institutions.

Vote des variations des moyens ATSS : 1 NPPV, 5 abstentions.

Fin de l'ordre du jour

La représentante de Sud explique qu'au sujet de l'EVARS, beaucoup de parents disent être dépassés et perdus. La mairie d'Aulnay-sous-Bois s'est positionnée clairement contre les cours d'EVARS. Madame la DASEN n'était pas au courant. Elle avait pu échanger avec le maire de Montfermeil qui avait lui aussi exprimé une opposition. Mais elle va se rapprocher du maire d'Aulnay-sous-Bois.